

**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN
- Fondation Maréchal Foch**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Membres

**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN
- Fondation Maréchal Foch**

40, rue Worth
92150 Suresnes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN - Fondation Maréchal Foch relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie



FONDATION MARECHAL FOCH

40 RUE WORTH
PAVILLON BALSAN

92150 SURESNES

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2021

APE : 8610Z SIRET : 78545810000019

FIDUCIAIRE CTC

5 BD EDGAR QUINET

Tel: 01.55.66.90.20

92700 COLOMBES

Fax: 01.55.66.90.21

COMPTES ANNUELS du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Compte de résultat par origine et destination</i>	5
- <i>Compte de résultat par origine et dest. (suite)</i>	6
- <i>Compte d'emploi annuel des ressources</i>	7
- <i>Compte d'emploi annuel des ressources (suite)</i>	8
- <i>Compte d'emploi annuel des ressources (suite)</i>	9
- <i>Annexe</i>	10 à 22

FIDUCIAIRE CTC
5 BD EDGAR QUINET

92700 COLOMBES
01.55.66.90.20

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques...	37 529	35 874	1 656	1 656
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	9 435 326	1 673 114	7 762 213	7 812 211
	Constructions	22 560 800	20 911 407	1 649 393	1 775 012
	Installations techniques Matériel et outillage	84 590	67 769	16 821	13 294
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	1 814 038		1 814 038	1 314 200	
Immobilisations financières (1)					
Participations et Créances rattachées	208 377	161 514	46 863	46 863	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
Total I	34 140 660	22 849 677	11 290 982	10 963 234	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés			291 776	
	Créances reçues par legs ou donations	291 776		291 776	
	Autres	3 068		3 068	354 382
	Valeurs mobilières de placement	12 589 509		12 589 509	12 448 633
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	4 604 905		4 604 905	4 129 864
Charges constatées d'avance (2)	4 455		4 455	5 302	
Total II	17 493 713		17 493 713	16 938 182	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	51 634 373	22 849 677	28 784 695	27 901 416	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
FONDS PROPRES	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 110 815	5 110 815
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation	469 788	469 788
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 482 179	1 482 179
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	13 817 040	13 817 040	
Report à nouveau	3 206 608	3 309 340	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	224 606	-102 732
	Situation nette (sous total)	24 311 037	24 086 430
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	24 311 037	24 086 430
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 782 816	1 075 483
	Fonds dédiés	55 859	81 070
	Total II	1 838 675	1 156 553
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	322 998	238 717
	Total III	322 998	238 717
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 592 823	1 713 036
	Emprunts et dettes financières diverses	391 920	389 595
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	92 428	207 468
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	66 061	81 222
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	168 754	28 395
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	2 311 986	2 419 716
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	28 784 695	27 901 416

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

1 861 920
450 066

1 979 595
440 121

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 264 460		3 024 677	
Mécénats	364 828			
Legs, donations et assurances-vie	1 588 891		1 208 101	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 239		2 200	
Utilisations des fonds dédiés	50 600		45 825	
Autres produits	793 035		831 662	
Total I	4 077 052		5 112 465	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	624 336		725 793	
Aides financières	2 591 756		3 943 704	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	317 950		309 142	
Charges sociales	185 328		181 048	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	181 539		181 536	
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	25 389		50 720	
Autres charges	11 467		5 762	
Total II	3 937 764		5 397 704	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	139 288		-285 239	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	195 002		228 715	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				0
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	195 002		228 715	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		45		
Intérêts et charges assimilées	49 638		50 323	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	49 684		50 323	
2. Résultat financier (III-IV)	145 318		178 392	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	284 606		-106 848	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				4 116
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				4 116
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		60 000		
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		60 000		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-60 000		4 116
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	4 272 054		5 345 296	
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 047 448		5 448 028	
5. EXCEDENT OU DEFICIT	224 606		-102 732	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 205 119	4 205 119	5 044 551	5 044 551
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	3 218 179	3 218 179	4 232 778	4 232 778
- Dons manuels	1 264 460	1 264 460	1 606 487	1 606 487
- Legs, donations et assurances-vie	1 588 891	1 588 891	1 208 101	1 208 101
- Mécénat	364 828	364 828	1 418 190	1 418 190
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	986 940	986 940	811 773	811 773
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	16 336		254 920	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	16 336		254 920	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			0	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	50 600	50 600	45 825	45 825
TOTAL	4 272 055	4 255 719	5 345 296	5 090 376
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	2 608 275	2 608 275	3 960 223	3 960 223
1.1 Réalisées en France	2 608 275	2 608 275	3 960 223	3 960 223
- Actions réalisées par l'organisme	16 519	16 519	16 519	16 519
- Versements à l'association Hôpital Foch	2 591 756	2 591 756	3 943 704	3 943 704
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	834 260	672 307	863 283	773 372
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	834 260	672 307	863 283	773 372
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	579 479	310 742	573 802	452 092
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	45			
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	25 389	25 389	50 720	50 720
TOTAL	4 047 448	3 616 713	5 448 028	5 236 407
EXCEDENT OU DEFICIT	224 607	639 006	-102 732	-146 031

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2021	12	Exercice N-1	31/12/2020	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	2 608 275		3 960 223		-1 351 948	-34.14
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	16 519		16 519			
- Versements à l'association Hôpital Foch	2 591 756		3 943 704		-1 351 948	-34.28
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	672 307		773 372		-101 065	-13.07
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	672 307		773 372		-101 065	-13.07
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	310 742		452 092		-141 350	-31.27
TOTAL DES EMPLOIS	3 591 324		5 185 687		-1 594 363	-30.75
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	25 389		50 720		-25 331	-49.94
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	639 006				639 006	
TOTAL	4 255 719		5 236 407		-980 688	-18.73

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	3 218 179		4 232 778		-1 014 599	-23.97
- Dons manuels	1 264 460		1 606 487		-342 027	-21.29
- Legs, donations et assurances-vie	1 588 891		1 208 101		380 790	31.52
- Mécénats	364 828		1 418 190		-1 053 362	-74.28
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	986 940		811 773		175 167	21.58
TOTAL DES RESSOURCES	4 205 119		5 044 551		-839 432	-16.64
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
	50 600		45 825		4 775	10.42
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			146 031		-146 031	-100.00
TOTAL	4 255 719		5 236 407		-980 688	-18.73

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 670 881		1 817 182		-146 301	-8.05
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	639 006		-146 301		785 307	536.77
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 114 885		1 670 881		444 004	26.57

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	13
Tableau de variation des fonds dédiés	14
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Autres immobilisations incorporelles	16
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	16
Titres immobilisés	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	16
Evaluation des valeurs mobilières de placement	16
Disponibilités en Euros	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	17
Détail des charges constatées d'avance	18
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	18
Valorisation des contributions volontaires	18
Honoraires des commissaires aux comptes	19
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	19
Engagement en matière de pensions et retraites	19
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	20
Transferts de charges	20
Détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie »	21
Annexe au CER et au CROD	22

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 28 784 695.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 077 052.17 Euros et dégageant un excédent de 224 606.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social de l'entité

La Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien, "Fondation FOCH" a pour but d'assurer de façon désintéressée le fonctionnement et la gestion de l'Hôpital Foch, école d'infirmières et de sages-femmes et à contribuer à son développement et à sa pérennité. La fondation Foch est reconnue d'utilité publique par décret, depuis 1929.

Nature et périmètre des activités et des missions sociales réalisées

La Fondation a pour missions :

- d'accompagner le bon exercice de l'activité de l'Hôpital, en particulier en permettant l'acquisition d'équipements de haute technologie;
- de participer sur le court et long terme, à l'amélioration du fonctionnement de l'Hôpital par des investissements de rénovations ou agrandissements;
- de soutenir des formations ainsi que des activités de recherches menées par l'Hôpital.

Moyens mis en oeuvre

La fondation effectue régulièrement des appels à la générosité du public, pour des projets précis ou pour des services de l'Hôpital. Outre ces appels à dons la fondation reçoit spontanément des dons et legs qui sont également consacrés à l'Hôpital Foch.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au nouveau règlement de l'autorité des normes comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 et à défaut de dispositions spécifiques, au règlement de l'autorité des normes comptables n°2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 529		
TOTAL	37 529		
Terrains	9 435 326		
Constructions sur sol propre	22 560 800		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 196		
Installations générales agencements aménagements divers	3 433		9 449
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 512		
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	1 314 200		673 000
TOTAL	33 385 467		682 449
Autres participations	208 331		45
TOTAL	208 331		45
TOTAL GENERAL	33 631 328		682 494

ANNEXE

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			37 529	
TOTAL				
Terrains			9 435 326	
Constructions sur sol propre			22 560 800	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 196	
Installations générales agencements aménagements divers			12 881	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			59 512	
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés		173 162	1 814 038	
TOTAL		173 162	33 894 754	
Autres participations			208 377	
TOTAL			208 377	
TOTAL GENERAL		173 162	34 140 660	

La ligne intitulée Bien reçus par legs ou donations destinées à être cédés d'un montant de 1.814.038 euros à la clôture de l'exercice représente la valeur probable des cessions à venir des legs reçus par la Fondation.

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A LOUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	5 110 815							5 110 815
Ecart de réévaluation	469 788							469 788
Réserves	15 299 219							15 299 219
Report à nouveau	3 309 340	-102 732	-146 301					3 206 608
Excédent ou déficit de l'exercice	-102 732	102 732	146 301	224 606	639 006			224 606
TOTAL	24 086 430			224 606	639 006			24 311 037

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	81 070	25 389	50 600			55 859	30 470
Oncologie	8 900	400	8 900			400	
Parkospin	30 470					30 470	30 470
Intelligence artificiel.	13 965	130	13 965			130	
Pneumologie	18 200	5 350	18 200			5 350	
Maternité	3 150	175	3 150			175	
ORL		17 614				17 614	
Divers projets/services	6 385	1 720	6 385			1 720	
TOTAL	81 070	25 389	50 600			55 859	30 470

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	238 717	104 281	11 425	8 575	322 998
TOTAL	238 717	104 281	11 425	8 575	322 998

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	161 469	45			161 514
TOTAL	161 469	45			161 514
TOTAL GENERAL	400 186	104 326	11 425	8 575	484 512
Dont dotations et reprises financières		45			

La ligne Autres provisions pour risques et charges d'un montant de 322.998 euros est destinée à faire face aux frais à payer à des tiers dans le cadre des cessions à venir des biens reçus par legs.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	5 797	-0	5 797
Débiteurs divers	292 721	292 721	
Charges constatées d'avance	4 455	4 455	
TOTAL	302 972	297 175	5 797

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 823	2 823		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 590 000	120 000	480 000	990 000
Emprunts et dettes financières divers	391 920			391 920
Fournisseurs et comptes rattachés	92 428	92 428		
Personnel et comptes rattachés	11 093	11 093		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 923	39 923		
Autres impôts taxes et assimilés	15 045	15 045		
Autres dettes	168 754	168 754		
TOTAL	2 311 986	450 066	480 000	1 381 920
Emprunts remboursés en cours d'exercice	120 000			

Dans les créances, la ligne débiteurs divers, d'un montant de 292.721 euros est majoritairement composée de créances de legs ou donations.

Dans les dettes, la ligne "Emprunts et dettes financières divers" d'un montant de 391.920 euros représente une somme versée à la Fondation (300.000 euros indexés selon l'intérêt légal) par le locataire du terrain situé rue de Silly à Boulogne Billancourt en contrepartie d'une promesse de vente. Selon le bail signé entre les parties en Février 2004, la vente pourrait intervenir à compter de Juillet 2038, si le locataire décide au préalable d'exercer son option d'achat. Dans le cas contraire, cette somme lui serait restituée.

ANNEXE

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 1 à 3 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brut des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens et aux frais engagés pour les acquisitions.

Evaluation des amortissements

Catégorie	Mode	Durée
Installations et agencements	linéaire	5 à 10 ans
Matériels	linéaire	4 à 10 ans
Mobilier	linéaire	1 à 5 ans
Constructions et bail à construction	linéaire	4 à 40 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ont été évalués à leur valeur nominale. Ces titres ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle. La filiale détenue n'exerce pas d'activité mais a été reçue dans le cadre d'un legs assorti d'une obligation de conservation à long terme.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les placements financiers figurent à l'actif pour leur valeur de souscription. Cette valeur a été comparée, lors de la clôture des comptes à la valeur de marché et une provision pour dépréciation a été comptabilisée dans le cas d'une perte latente.
La ligne "Valeurs mobilières de placement" d'un montant de 12 589 509 € est composée de :

ANNEXE

- placement en contrat de capitalisation pour une valeur de 8 074 483 €
- placement en compte livret pour une valeur comptable de 60 302 €
- placement en SCPI et SICAV pour une valeur comptable de 1 014 093 €
- intérêts courus à recevoir sur les placements financiers pour un montant de 3 440 631 €

Les valeurs de marché des placements étaient de :

- placement en contrat de capitalisation pour une valeur de marché de 10 835 457 €
- placement en compte livret pour une valeur de marché de 60 302 €
- placement en SCPI et SICAV pour une valeur de marché de 1 024 001 €.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Valeurs mobilières de placement	3 440 631
Total	3 440 631

Les produits à recevoir inscrits ligne "Valeurs mobilières de placement" sont constitués d'intérêts courus sur les placements financiers.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 823
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 970
Dettes fiscales et sociales	20 878
Total	59 671

ANNEXE

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- SATEC	1 079		
- CRF	2 875		
- AXA	500		
Total	4 455		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration, conformément aux nouveaux statuts, ne font l'objet d'aucune rémunération. Compte tenu de la taille de la Fondation, et pour cause de confidentialité, il n'est pas communiqué la rémunération des cadres salariés.

Effectif moyen :

- Cadres : 2
- Employés : 4

Composition des produits d'exploitation

Les produits d'exploitations sont principalement composés de revenus fonciers à hauteur de 793 K€ ; Legs et assurances-vie : 1 588 K€ ; dons : 1 264 K€ et mécénat : 365 K€.

Résultat financier

Le résultat financier de la Fondation est constitué d'intérêts issus des placements, diminués des frais de gestion liés.

Mise à disposition à l'Hôpital Foch

La Fondation Foch met gracieusement à disposition de l'Association Hôpital Foch l'ensemble de ses immeubles et meubles à travers un contrat de prêt à usage ; en conséquence la Fondation renonce à percevoir un loyer. La Fondation a valorisé que, dans des conditions normales, le montant annuel du loyer serait voisin de 12,6 Millions d'euros.

Valorisation des contributions volontaires

La fondation ne reçoit pas de contributions volontaires en nature.

ANNEXE

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes est de 10.531 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 450 000
Nantissement placements financiers	450 000	
engagement garantie d'emprunt pour l'Hôpital	3 000 000	
Total (1)		3 450 000

En 1984, le ministère de l'intérieur a autorisé la Fondation à recevoir un legs, composé de biens immobiliers et de titres de société, pour lequel la volonté de la testatrice était ainsi rédigée : "les biens mobiliers et immobiliers ne pourront être vendus avant l'écoulement d'un délai de 50 ans. Pendant le délai de 50 ans, les revenus desdits biens devront être affectés aux besoins propres de la fondation".

La Fondation a donc un engagement de 50 ans.

Engagements reçus

Néant.

Informations sur les transactions avec les contreparties

La Fondation n'a effectué aucune opération interne avec les parties liées conclue dans des conditions anormales telles que prévus dans l'article 431-12 du règlement de l'ANC 2018-06.

Engagement en matière de pensions et retraites

La Fondation n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Compte tenu des caractéristique de l'effectif salarié de la Fondation (ancienneté, âge...) l'engagement lié aux indemnités de départs à la retraite n'est pas significatif.

ANNEXE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Indemnité protocole transactionnel	60 000	
Total	60 000	

Transferts de charges

Nature	Montant
Participations aux dépenses événementielles	14 690
Divers	549
Total	15 239

ANNEXE

DETAIL DE LA RUBRIQUE "LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE"

	Montants
PRODUITS	
-Montant perçu au titre d'assurances-vie	754 462 €
-Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	- €
-Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 706 924 €
-Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
-Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	187 605 €
CHARGES	
-Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	165 162 €
-Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
-Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	894 938 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 588 891 €

**ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION
(page 5) ET AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCE (page 7) DE
L'EXERCICE 2021**

Informations générales :

Le compte Emploi ressource et le Compte de Résultat par Origine et Destination de l'année 2021 ont été établis conformément au nouveau règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018.

Le Compte Emploi Ressource synthétise l'ensemble des ressources provenant de la générosité du public et de l'emploi qui en a été fait.

EMPLOIS :

MISSIONS SOCIALES

La "Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien", fondée en 1929 et reconnue d'utilité publique par décret du 29 décembre 1929, dite "Fondation Maréchal FOCH", a pour but de :

- D'assurer d'une façon désintéressée le fonctionnement et la gestion directe ou indirecte de l'Hôpital FOCH, l'école d'infirmières et de sages-femmes annexée et contribuer au développement et à la pérennité de l'Hôpital Foch.

Elle peut en outre :

- Soutenir les activités de recherche de l'Hôpital, favoriser toutes formes de partenariat avec des fondations de même inspiration et promouvoir les échanges inter-hospitaliers, participer à la formation des futurs médecins et personnels soignants, assurer toute activité à caractère hospitalier, social, médico-social ou sanitaire, en amont ou en aval de l'hospitalisation ;
- Assurer l'accès aux soins de personnes en difficulté.

Elle s'engage, dans toutes ses actions, à prolonger l'œuvre entreprise par ses fondateurs, poursuivie depuis par leurs successeurs, dans l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques, le respect des exigences de la déontologie médicale et de la dignité des personnes malades, aidées et suivies.

Sa durée est illimitée et son siège social est situé dans le département des Hauts de Seine.
L'ensemble des missions sociales est financé soit par des ressources propres de la Fondation

issues de ses produits annuels non affectés (produits de placements, produits des dons et libéralités, loyers reçus...), soit par des ressources affectées par les donateurs ou testateurs. Le conseil d'Administration peut décider, à l'appui de projet suffisamment documentés qui lui sont soumis par l'Hôpital, d'allouer une partie de ses réserves antérieures au financement d'actions.

En 2021 la fondation a participé à différents projets pour l'Hôpital, notamment le centre de santé de la Défense, chaire de transplantation, cytométrie *etc etc*

Outre cela, la Fondation a accordé des bourses de soins ou des subventions aux assistantes sociales.

Au total les aides versées à l'Hôpital se sont élevées à 2.591.756 € comparé à 3.943.704 € pour l'année 2020 (*année « Covid »*).

Le montant noté sur la ligne Actions réalisées par l'organisme d'un montant de 16519 € représente la charge d'amortissement que la Fondation a supportée et relative à un bien immobilier financé par la générosité du public, pour l'Hôpital.

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Ces frais sont ceux directement rattachés aux efforts liés à la recherche de fonds provenant de la générosité du public. Ils englobent principalement les coûts des mailings et de marketing (publication du journal « FONDATION FOCH » et autres mailings), le coût de traitement des dons, les frais de traitement des legs.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ces frais représentent les charges de la fondation liées à son fonctionnement : Charges de personnel, amortissements du matériel utilisé, honoraires, frais d'assurance... Les frais de fonctionnement figurent dans le compte d'emploi des ressources de la générosité du public car la fondation a été autorisée à accepter un legs dont la volonté du testateur était que la Fondation utilise cette générosité à ses besoins propres.

REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE :

Cet engagement représente la partie des ressources dédiés à des projets qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

RESSOURCES

RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

La Fondation faisant un suivi particulier des ressources reçues, celles-ci peuvent être présentées selon les caractéristiques : affectées ou non sous forme de legs ou de mécénat.

Les dons manuels affectés sont ceux qui résultent du souhait précis du donateur (dons pour la pneumologie, intelligence artificielle...).

Les legs et autres libéralités représentent notamment la valeur de réalisation des legs reçus par la Fondation. La fondation, sauf souhait spécifique du légataire, ne conserve pas la propriété des biens reçus. Ainsi, les biens immobiliers ou contrat d'assurance vie sont cédés et les liquidités obtenues vont constituer une ressource financière.

AUTRES RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

En application de la nouvelle réglementation comptable, il est dorénavant prévu de considérer les revenus issus de la générosité comme provenant eux-mêmes de la générosité du public. La fondation reçoit des loyers provenant de biens immobiliers issus de la générosité du public et cela a représenté, pour l'année 2021, un montant de 986.940 €.

UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS

Cette rubrique représente la partie des dons affectés reçus durant les années antérieurs et utilisés en 2021. Ainsi, parmi les aides versées à l'Hôpital, en 2021, 50 600 € ont été issues de ressources affectées non utilisées au cours des exercices antérieurs.

EXEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Au titre de l'année 2021, la Fondation a constaté un excédent d'un montant de 639 006 €.

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT DE L'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES). Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.